Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2025/374

4.3.2025

DÉCISION (UE) 2025/374 DU CONSEIL

du 18 février 2025

portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen, proposé par le Royaume des Pays-Bas

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 302,

vu la décision (UE) 2019/853 du Conseil du 21 mai 2019 arrêtant la composition du Comité économique et social européen ([1]),

vu la proposition du gouvernement néerlandais,

après consultation de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

(1) Conformément à l'article 300, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le Comité économique et social est composé de représentants des organisations d'employeurs, de salariés et d'autres acteurs représentatifs de la société civile, en particulier dans les domaines socio-économique, civique, professionnel et culturel.

(2) Le 2 octobre 2020, le Conseil a adopté la décision (UE) 2020/1392 ([2]) portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025, et abrogeant et remplaçant la décision du Conseil portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025 adoptée le 18 septembre 2020.

(3) Un siège de membre du Comité économique et social européen est devenu vacant à la suite de la démission de Mme Lottie VAN KELLE.

(4) Le gouvernement néerlandais a proposé Mme Margo MOLKENBOER, *Beleidsadviseur Europa en Internationaal bij CNV (Christelijk Nationaal Vakverbond)* [conseillère politique pour les affaires européennes et internationales à la CNV (Fédération nationale des syndicats chrétiens)], en tant que membre du Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2025,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Mme Margo MOLKENBOER, *Beleidsadviseur Europa en Internationaal bij CNV (Christelijk Nationaal Vakverbond)* [conseillère politique pour les affaires européennes et internationales à la CNV (Fédération nationale des syndicats chrétiens)], est nommée membre du Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2025.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 18 février 2025.

Par le Conseil

Le président

A. DOMAŃSKI

([1]) JO L 139 du 27.5.2019, p. 15, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2019/853/oj.

([2]) Décision (UE) 2020/1392 du Conseil du 2 octobre 2020 portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025, et abrogeant et remplaçant la décision du Conseil portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025 adoptée le 18 septembre 2020 (JO L 322 du 5.10.2020, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2020/1392/oj).